

République française

Département de la Meuse

## COMMUNE DE LEVONCOURT

Séance du 11 mars 2025

Membres en exercice :  
6

Date de la convocation: 04/03/2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le onze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN*

Présents : 5

**Présents :** Sylvie DAILLY, Stephane JACQUEMET, Jeremy JACQUEMIN, Aline THIRION, Marie-Pierre VERDUN

Votants: 6

Pour: 6

**Représentés:** Annick WILLIE par Aline THIRION

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sylvie DAILLY

### Objet: Création d'un emploi permanent de Secrétaire général de Mairie - DE\_202503\_04

Madame Le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

Conformément à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de Secrétaire Général de Mairie ;

Madame Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent de Secrétaire général de Mairie à temps non complet, à raison de 6/35ème, à compter du 06 mai 2025,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au grade de rédacteur principal de 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

AGEDI
PREFECTURE DE BAR LE DUC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/03/2025
055-215502899-20250311-DE_202503_04-DE

- de créer un emploi permanent à temps non complet de Secrétaire général de Mairie au grade de rédacteur principal de 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à raison de 6/35ème, à compter du 06 mai 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les  
jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marie-Pierre VERDUN



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

AGEDI PREFECTURE DE BAR LE DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/03/2025 055-215502899-20250311-DE_202503_04-DE